

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1222

présenté par

Mme Dubié, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, M. Falorni, M. Giacobbi, M. Giraud,
Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert, M. Saint-
André, M. Schwartzberg et M. Tourret

ARTICLE 13

À l'alinéa 24, substituer au mot :

« des »

les mots :

« un même nombre de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à clarifier la répartition du nombre de membres des trois collèges du conseil d'administration des SAFER en précisant par l'inscription dans la loi que ces trois collèges comportent le même nombre de membres.